



**Bureau communautaire
Mardi 26 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Myriam GAIRAUD,

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Service GEMAPI : Travaux de rattrapage d'entretien de la Boyne et de ses affluents d'intérêt général – Tranches 1&2 – 2024 à 2026

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais souhaite « Réaliser les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve de nos cours d'eau », Action #4 de son projet de territoire Axe 1 Un Territoire Durable, Enjeu 2 Protéger la biodiversité et lutter contre les inondations, Objectif 3 Lutter contre tous les types d'inondations.

Considérant que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de communes du Clermontais a réalisé le plan de gestion de la Boyne et de ses affluents d'intérêt général en 2022. Cette étude, portée par l'EPTB Fleuve Hérault dans le cadre d'une convention de délégation de la Communauté de communes du Clermontais et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de disposer d'un programme de mise en œuvre cohérent sur l'ensemble du linéaire, a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général en cours d'instruction dont l'enquête publique présente un avis favorable et dont l'arrêté préfectoral sera établi pour 5 ans (2024 à 2028).

Deux premières tranches de travaux sont envisagées de 2024 à 2026 pour lesquelles la Communauté de communes du Clermontais sollicite une aide financière qui concerne ces deux premières tranches prescrites par le plan de gestion.

Les enjeux liés aux travaux sont d'ordre hydraulique, morphologique et écologique.

Les objectifs hydrauliques visent à améliorer ou conserver les conditions d'écoulement par désencombrement et/ou suppression de l'obstruction par la végétation vivante et à favoriser l'écrêtement des crues par densification de la végétation.

Les objectifs morphologiques et sédimentaires visent à favoriser le transport sédimentaire, à participer à la recharge en matériaux sur des secteurs déficitaires, à préserver l'espace de mobilité et assurer la stabilité des berges en densifiant ou en reconstituant la végétation.

Les objectifs écologiques visent à améliorer ou maintenir les fonctions biologiques et/ou paysagères de la végétation, à améliorer et/ou restaurer la composition spécifique des formations ripicoles, à améliorer l'état des boisements ripicoles en place, à favoriser et/ou préserver les potentialités d'accueil pour la faune locale et à supprimer les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) lors des travaux réalisés sur la végétation rivulaire ou lors du traitement de la végétation des atterrissements.

Les travaux prévus sont localisés sur les communes de Valmascle, Cabrières, Fontès et Péret.

Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2024 avec deux tranches de travaux :

- Tranche 1 : janvier-mars 2024 et septembre 2024-mars 2025,
- Tranche 2 : septembre 2025-mars 2026,
- Une tranche optionnelle, non prise en compte dans cette demande de subvention est prévue en cas de nécessité de travaux de type post crue sur l'ensemble du linéaire concerné.

Les travaux à mettre en œuvre correspondent aux trois programmes du plan de gestion, à savoir :

- Traitement de la végétation rivulaire,
- Traitement des atterrissements,
- Traitement des espèces exotiques envahissantes.

Plan de financement prévisionnel – 483 660€ TTC :

Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable TTC	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	483 660€	30%	145 098€
Région Occitanie	483 660€	20%	96 732€
Département de l'Hérault	483 660€	20%	96 732€
Total des aides publiques (70%)			338 562€
Montant TTC en Autofinancement (30%)			145 098€
Coût de l'opération TTC			483 660€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant de Cent-Quarante-Cinq-Mille-Quatre-Vingt-Dix-Huit-Euros (145 098€), auprès de la Région Occitanie pour un montant de Quatre-Vingt-Seize-Mille-Sept-Cent-Trente-Deux-Euros (96 732€), et auprès du Département de l'Hérault pour un montant de Quatre-Vingt-Seize-Mille-Sept-Cent-Trente-Deux-Euros (96 732€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL